

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 885

1<sup>er</sup> avril 2015

### SOMMAIRE

<b>AMM Finance Sicav</b> .....	<b>42471</b>	<b>Forum Family Office Value Fund</b> .....	<b>42440</b>
<b>Belfius Fund</b> .....	<b>42476</b>	<b>Grace Investments S.C.S.</b> .....	<b>42477</b>
<b>BIL Patrimonial</b> .....	<b>42473</b>	<b>Groupe Olidef S.A.</b> .....	<b>42441</b>
<b>BNP Paribas Fortis Funding</b> .....	<b>42434</b>	<b>Iason Finance S.à r.l.</b> .....	<b>42440</b>
<b>BNP Paribas LDI Solution</b> .....	<b>42477</b>	<b>I Bronzi S.à r.l.</b> .....	<b>42440</b>
<b>Calimacil Europe S.à r.l.</b> .....	<b>42442</b>	<b>KROKUS Caesar S.à r.l.</b> .....	<b>42446</b>
<b>Candriam Alternative Return</b> .....	<b>42438</b>	<b>La Muserolle S.A.</b> .....	<b>42442</b>
<b>Candriam Equities L</b> .....	<b>42478</b>	<b>LBLux SICAV-FIS</b> .....	<b>42434</b>
<b>Candriam Money Market</b> .....	<b>42480</b>	<b>Lehnkering HoldCo S.à r.l.</b> .....	<b>42439</b>
<b>Candriam Quant</b> .....	<b>42475</b>	<b>Les Bastidons</b> .....	<b>42470</b>
<b>CF Fund Services</b> .....	<b>42450</b>	<b>Loubard S.A.</b> .....	<b>42480</b>
<b>DB</b> .....	<b>42439</b>	<b>Lux-Euro-Stocks</b> .....	<b>42447</b>
<b>db Advisory Multibrands</b> .....	<b>42470</b>	<b>Lux-Top 50 SICAV</b> .....	<b>42455</b>
<b>DB Platinum</b> .....	<b>42452</b>	<b>NPB SICAV</b> .....	<b>42456</b>
<b>DB Platinum II</b> .....	<b>42472</b>	<b>OCM Adelaide Propco 3 S.à r.l.</b> .....	<b>42473</b>
<b>DB Platinum III</b> .....	<b>42451</b>	<b>Orbis Sicav</b> .....	<b>42450</b>
<b>DB Platinum IV</b> .....	<b>42453</b>	<b>Parvest</b> .....	<b>42471</b>
<b>DB PWM</b> .....	<b>42448</b>	<b>Patrizia Projekt OX-Park S.à r.l.</b> .....	<b>42476</b>
<b>Deutsche Invest I</b> .....	<b>42476</b>	<b>Polar Investments</b> .....	<b>42449</b>
<b>Deutsche Invest II</b> .....	<b>42447</b>	<b>Quoniam Funds Selection SICAV</b> .....	<b>42446</b>
<b>DS Compliance S.à r.l.</b> .....	<b>42474</b>	<b>Ribeauvillé Investments S.A.</b> .....	<b>42475</b>
<b>DWS Concept</b> .....	<b>42448</b>	<b>Select Equities</b> .....	<b>42441</b>
<b>DWS Institutional</b> .....	<b>42449</b>	<b>Share</b> .....	<b>42434</b>
<b>EAS Solutions S.à r.l.</b> .....	<b>42456</b>	<b>STEPS Consulting Sàrl</b> .....	<b>42475</b>
<b>EFD Engineering S.A.</b> .....	<b>42442</b>	<b>Tenke S.A.</b> .....	<b>42441</b>
<b>Elliot Promotions S.A.</b> .....	<b>42454</b>	<b>TreeTop Convertible Sicav</b> .....	<b>42438</b>
<b>Euroblick Holding S.A.</b> .....	<b>42455</b>	<b>TreeTop Global Sicav</b> .....	<b>42473</b>
<b>Euro Real Estate Britain II S.à r.l.</b> .....	<b>42474</b>	<b>TreeTop Portfolio SICAV</b> .....	<b>42479</b>
<b>Euro Real Estate Swiss I S.à r.l.</b> .....	<b>42474</b>	<b>TreeTop Scolea SICAV</b> .....	<b>42446</b>
<b>Fontes Groupe S.A.</b> .....	<b>42435</b>	<b>UBS ETF</b> .....	<b>42454</b>

**LBLux SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 132.782.

Die Aktionäre der LBLux SICAV-FIS werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

am Freitag, dem 17. April 2015, um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz 6B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg, eingeladen. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates
2. Bericht des Abschlussprüfers
3. Genehmigung des Jahresabschlusses für das Geschäftsjahr vom 01. Januar 2014 bis zum 31. Dezember 2014
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
5. Gewinnverwendung
6. Wahl des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens 13. April 2015 die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen aus der hervorgeht, dass die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Es besteht kein Quorum für die Generalversammlung. Die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2015045517/10183/25.

**BNP Paribas Fortis Funding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 24.784.

In accordance with the article 85 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, the bondholders are hereby convened to the

**ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING**

which will be held on April 15, 2015 at 11.00 a.m. in Luxembourg, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Approval of the annual accounts as at December 31, 2014.
2. Approval of the board of directors' report for the financial year ended at December 31, 2014.
3. Approval of the audit report as at December 31, 2014.
4. Allocation of the result as at December 31, 2014.
5. Discharge to the directors and to the approved statutory auditor.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2015048882/17.

**Share, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 28.744.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 20 avril 2015 à 10h00 au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

*Agenda:*

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2014
4. Décharge à donner aux Administrateurs

5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Les détenteurs d'actions au porteur de la Société sont tenus de déposer ces actions auprès de Banque Degroof Luxembourg S.A. (ci-après "BDL") agissant en tant que dépositaire au sens prévu par l'article 42 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la "Loi de 1915").

Les droits afférents aux actions au porteur ne pourront être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès de BDL conformément à l'article 42 de la Loi de 1915.

Toute action au porteur qui n'aura pas été déposée auprès de Banque Degroof Luxembourg S.A. au 18 février 2016 sera rachetée suivant les termes du prospectus et le prix de rachat sera déposé auprès de la Caisse de consignation.

Le rapport annuel est disponible sur demande, et sans frais, auprès du siège social de la Société.

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2015048899/755/30.

### **Fontes Groupe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8373 Hobscheid, 31, rue Neuort.

R.C.S. Luxembourg B 194.757.

### — STATUTS

L'an deux mil quinze, le vingt-six janvier,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Filipe Manuel PINTO TAVEIRA, né le 17 juin 1983, à Luxembourg, demeurant à L-8373 Hobscheid, 31 rue du Neuort, Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «FONTES GROUPE S.A.»

**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de «FONTES GROUPE S.A.»

Le siège social est établi dans la commune de Hobscheid.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à 40.000,00 EUROS (QUARANTE MILLE EUROS) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de quatre cents euros (EUR 400,-) euros chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au Conseil d'Administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1<sup>er</sup> mardi du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Par ailleurs, et à cet égard, il est renvoyé aux dispositions des articles 46 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affection et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 13.** La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et déterminant leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation aux statuts, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente-et-un décembre deux mil quinze.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante prénommée, à savoir Monsieur Filipe Manuel PINTO TAVEIRA, né le 17 juin 1983, à Luxembourg, demeurant à L- 8373 Hobscheid, 31 rue du Neuort, déclare souscrire CENT (100) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Les actions ont été libérées intégralement au moyen d'un apport en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Déclaration en matière de blanchiment*

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante euros (1.650,00.-€).

Toutefois, à l'égard du notaire instrumentant toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, honoraires et dépenses relatives aux présentes.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit, se sont constituées en Assemblée Générale Extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1):

Est nommé aux fonctions d'administrateur unique pour une durée de six (6) ans se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2020:

Monsieur Filipe Manuel PINTO TAVEIRA, né le 17 juin 1983, à Luxembourg, demeurant à L-8373 Hobscheid, 31 rue du Neuort,

La société est engagée en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

2.- Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée six (6) ans se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2020:

Monsieur Fabrice GRAINDORGE

3.- Le siège social est établi à L-8373 Hobscheid, 31 rue Neuort.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signés: F. PINTO TAVEIRA, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 février 2015. Relation: EAC/2015/2839. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 23 février 2015.

Référence de publication: 2015032404/159.

(150036268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

**TreeTop Convertible Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 27.709.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 21 avril 2015 à 16h00 au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2014
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Les détenteurs d'actions au porteur de la Société sont tenus de déposer ces actions auprès de Banque Degroof Luxembourg S.A. (ci-après "BDL ") agissant en tant que dépositaire au sens prévu par l'article 42 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la " Loi de 1915 ").

Les droits afférents aux actions au porteur ne pourront être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès de BDL conformément à l'article 42 de la Loi de 1915.

Toute action au porteur qui n'aura pas été déposée auprès de Banque Degroof Luxembourg S.A. au 18 février 2016 sera rachetée suivant les termes du prospectus et le prix de rachat sera déposé auprès de la Caisse de consignation.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande, et sans frais, auprès du siège social de la Société.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015048900/755/31.

**Candriam Alternative Return, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 177.846.

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

des actionnaires (" l'Assemblée ") de CANDRIAM ALTERNATIVE RETURN aura lieu au siège social de la société, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette le 20 avril 2015 à 15 heures

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre 2014

2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014
5. Election du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 14 avril 2015 à minuit (heure de Luxembourg).

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 17 avril 2015 auprès de CANDRIAM ALTERNATIVE RETURN, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, à l'attention de Fund Corporate Services (Fax N° +352 / 2460-3331).

Les propriétaires d'actions au porteur ayant déposé ou souhaitant encore déposer leurs actions auprès de Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L- 2953 Luxembourg, nommé comme Dépositaire (le " Dépositaire "), doivent prendre contact auprès dudit dépositaire avant le 10 avril 2015 pour prendre les dispositions nécessaires en vue de leur participation à l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande et sans frais auprès du siège social de la société ou peut leur être envoyé sans frais sur simple demande.

CANDRIAM ALTERNATIVE RETURN

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015048901/755/35.

**Lehnkering HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.148.

Les statuts coordonnés au 29 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015031858/11.

(150034993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

**DB, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 180.809.

Die Anteilhaber der SICAV DB, SICAV werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

eingeladen, die am 22. April 2015 um 11:30 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2014.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 17. April 2015 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im April 2015

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015048902/755/26.

---

**I Bronzi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4601 Differdange, 49, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 185.999.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015031817/10.

(150034997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

---

**Forum Family Office Value Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 177.949.

Die Aktionäre des FORUM Family Office Value Fund werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 21. April 2015 um 11:00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfinden wird. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates sowie des zugelassenen Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. Dezember 2014
3. Ergebnisverwendung
4. Entlastung des Verwaltungsrates
5. Wahl oder Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers
6. Wahl oder Wiederwahl der Mitglieder des Verwaltungsrates
7. Verschiedenes

Die Abstimmung über die Punkte der Tagesordnung erfordern kein bestimmtes Anwesenheitsquorum und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst. Grundlage für die Beschlussfassung sind die am fünften Tag vor der ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 (4) des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Die Aktionäre sind berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen oder sich vertreten zu lassen. Aktionäre, die sich vertreten lassen möchten, können eine entsprechende Vollmacht bei der Axxion S.A., 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher, (Fax: +352 76 94 94 - 599, E-Mail: legal@axxion.lu) anfordern und werden gebeten, diese bis zum o.g. Stichtag unterschrieben an die Gesellschaft zurückzusenden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015048903/29.

---

**Iason Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 105.111.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Emmanuel Briganti a présentée sa démission de ses fonctions de gérants de la société en date du 18 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015031818/10.

(150035343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

---

**Groupe Olidef S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4946 Bascharage, 51, rue Pierre Schütz.  
R.C.S. Luxembourg B 132.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015031796/10.

(150035539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

---

**Select Equities, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 156.638.

Shareholders are kindly invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held at the registered office of the SICAV on Tuesday *April 21, 2015* at 2.00 p.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Board of Directors' report
2. Auditors' report
3. Review and approval of the annual accounts as at December 31, 2014
4. Discharge to the Directors
5. Allotment of the result
6. Statutory appointments
7. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that the decisions will be taken by a simple majority of the votes cast by shareholders present or represented at the Meeting.

The holders of bearer shares in the SICAV must deposit these shares with Banque Degroof Luxembourg S.A. (hereafter referred to as "BDL"), acting as the custodian pursuant to Article 42 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (hereafter referred to as the "Law of 1915").

The rights attached to the bearer shares may only be exercised if the bearer shares have been deposited with BDL in accordance with Article 42 of the Law of 1915.

Any bearer shares that have not been deposited with Banque Degroof Luxembourg S.A. on 18 February 2016 shall be redeemed in accordance with the terms set out in the [prospectus] and the redemption price shall be lodged with the Caisse de Consignation.

The annual report is available on demand and free of charge at the registered office of the SICAV.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2015048904/755/31.

---

**Tenke S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 14.674.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu mardi *20 avr. 2015* à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015048905/1267/18.

---

**EFD Engineering S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 178.349.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 22 avril 2015 à 09.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2014,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015048906/833/18.

---

**La Muserolle S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 178.822.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 22 avril 2015 à 09.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2014,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015048907/833/18.

---

**Calimacil Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 194.769.

**STATUTS**

L'an deux mil quinze, le treize février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Christian BEDARD, administrateur né le 18 novembre 1971 à Montréal (Canada), demeurant à M6R 1G1 Toronto, au 54 Pearson ave unit 1<sup>st</sup>, (Canada),

et

Monsieur Patrick LESSARD, administrateur né le 22 avril 1974 à Sherbrooke (Canada), demeurant à J1N 0B7 Sherbrooke, au 3280 rue labbé, (Canada) (ci-après, les «Comparants»),

Eux-mêmes ici représentés par Madame Carina RODRIGUES, secrétaire, née le 12 juillet 1990 à Luxembourg demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch, 50 Esplanade,

en vertu de deux procurations sous seing privé à elle délivrées à Luxembourg le 24 novembre 2014, lesquelles procurations, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société a pour objet l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets de toute origine, de droits d'auteur sur des logiciels informatiques, de marques de fabrication ou de commerce, de noms de domaine, de dessins et modèles, de participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra notamment faire toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle a encore pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social de la Société et ce, tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de Calimacil Europe S.à r.l..

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Diekirch.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,00 €) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé à un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libéralité*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante préqualifiée, représentée comme ci-avant, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

Monsieur Christian BEDARD, préqualifié .....	50 parts
Monsieur Patrick LESSARD, préqualifié .....	50 parts
TOTAL: cent parts sociales .....	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 €) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (900,00 €).

#### *Résolution des associés*

Les Comparants préqualifiés, représentés comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, les Comparants ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2.- Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Christian BEDARD, seul administrateur né le 18 novembre 1971 à Montréal (Canada), demeurant à M6R 1G1 Toronto, au 54 Pearson ave unit 1<sup>st</sup>, (Canada),

et

Monsieur Patrick LESSARD, administrateur né le 22 avril 1974 à Sherbrooke (Canada), demeurant à J1N 0B7 Sherbrooke, au 3280 rue labbé, (Canada).

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un seul gérant.

3.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

#### *Déclaration*

Les associés déclarent que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société à constituer ne couvre pas que la société se livre(ra) à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substance médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des Comparants, connu du notaire instrumentant par noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Carina RODRIGUES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 13 février 2015. Relation: DAC/2015/2775. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 24 février 2015.

Référence de publication: 2015032237/176.

(150036390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

**TreeTop Scolea SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.098.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 21 avril 2015 à 15h30 au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2014
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande, et sans frais, auprès du siège social de la Société.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015048911/755/24.

---

**KROKUS Caesar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 176.395.

Il est porté à la connaissance des tiers que Mr. Jean-Louis Camuzat, ayant son adresse professionnelle au 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 2.02.2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015031852/10.

(150035244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

---

**Quoniam Funds Selection SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.455.

Einberufung zur

**AUßERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre welche am 17. April 2015 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet und folgende Tagesordnung hat:

*Tagesordnung:*

1. Änderung der Artikel 7, 8 und 10 der Satzung der Quoniam Funds Selection SICAV
2. Verschiedenes

Die außerordentliche Generalversammlung ist nur dann ordnungsgemäß beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten ist. In der Versammlung bedürfen die Beschlüsse der Zustimmung von mindestens zwei Dritteln der anwesenden oder vertretenen Aktionäre.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestands-bescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestands-bescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten sowie der vollständige Wortlaut der geänderten Artikel 7, 8 und 10 der Satzung können am Sitz der Gesellschaft unter der Telefonnummer 00352-2640-3009 oder unter der Faxnummer 00352-2640-2818 angefordert werden.

Aktionäre, die an der Generalversammlung persönlich teilnehmen möchten, werden gebeten, sich fünf Tage vor der Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft unter den zuvor genannten Kontaktdaten anzumelden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015048913/755/25.

**Lux-Euro-Stocks, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 64.058.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Sainte Zithe, le mercredi 22 avril 2015 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2014.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les actionnaires inscrits au registre des actionnaires nominatifs respectivement au registre des parts au porteur à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015048914/755/24.

**Deutsche Invest II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 169.544.

Die Anteilhaber der SICAV Deutsche Invest II werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

eingeladen, die am 22. April 2015 um 11:30 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2014.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 17. April 2015 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im April 2015

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015048915/755/26.

**DWS Concept, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 160.062.

Die Anteilhaber der SICAV DWS Concept werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

eingeladen, die am 22. April 2015 um 11:00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2014.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 17. April 2015 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im April 2015

*Der Verwaltungsrat..*

Référence de publication: 2015048916/755/26.

---

**DB PWM, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 163.660.

Die Anteilhaber der SICAV DB PWM werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

eingeladen, die am 22. April 2015 um 10:30 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2014.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 17. April 2015 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im April 2015

*Der Verwaltungsrat..*

Référence de publication: 2015048917/755/26.

---

**DWS Institutional, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 38.660.

Die Anteilhaber der SICAV DWS Institutional werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

eingeladen, die am 22. April 2015 um 15:30 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2014.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 17. April 2015 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im April 2015

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2015048918/755/26.

---

**Polar Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 154.371.

Die Anteilhaber der SICAV Polar Investments werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

eingeladen, die am 22. April 2015 um 11:00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2014.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 17. April 2015 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im April 2015

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2015048919/755/26.

---

**CF Fund Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.316.

Les statuts coordonnés au 30/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/02/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015031667/12.

(150035102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

**Orbis Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 90.049.

The

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of ORBIS SICAV and Class meetings of the shareholders of each of its Funds will be held at the Company's registered office at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Luxembourg at 3:00 p.m. on Thursday 30 April 2015 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

*Agenda:*

1. Review of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the Financial Statements for the year ended 31 December 2014.
3. Discharge to the Directors in respect of the proper performance of their duties during the year ended 31 December 2014.
4. Re-election of Messrs Allan W.B. Gray, William B. Gray, John C.R. Collis, Claude Kremer, Austin J. O'Connor and David T. Smith as Directors of the Company.
5. Re-appointment of the Auditor.
6. Approval of Directors' fees.
7. Miscellaneous.

**CLASS MEETINGS AGENDA:**

To approve and ratify the Directors' dividend recommendation for the Orbis SICAV Global Equity, Japan Equity, Japan Core Equity, Asia ex-Japan Equity, Europe Equity, Global Balanced and International Equity Funds.

**VOTING:**

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken as at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at each meeting. Separate votes will be held for the shareholders of each Fund on the Directors' dividend proposal for the Fund.

**VOTING ARRANGEMENTS:**

Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive no later than 3:00 p.m. (Luxembourg time) on 24 April 2015. Proxies may be sent by post or courier to 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Luxembourg and may also be faxed to +352 45 14 14 439 Attention: Carole Beninger. Proxy forms will be sent to registered shareholders with a copy of this notice and can also be obtained from the registered office.

**OTHER:**

For investors in the Orbis SICAV, we are forwarding a copy of the audited 2014 Abridged Financial Statements for their Fund. The reports for the Orbis SICAV Global Equity, Asia ex-Japan Equity, Japan Equity, International Equity and Global Balanced Funds are also available at [www.orbis.com](http://www.orbis.com). Please navigate to Our Performance ? Fund Reports ? Annual Statements. If you require a copy of the complete unabridged Annual Report of the Company, it is available upon request and free of charge at the registered office of the Company.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2015048920/755/41.

**DB Platinum III, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 107.709.

Shareholders of DB Platinum III (the "Company"), are hereby invited to participate in the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of the Company (the "AGM"), which will be held on *16 April 2015* at 11:00 a.m. (Luxembourg time) at the premises of RBC Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the reports of the board of directors of the Company (the "Board of Directors" and each member individually a "Director") and the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for the fiscal year ended 31 January 2015;
2. Approval of the audited financial statements of the Company for the fiscal year ended 31 January 2015;
3. Allocation of the net results for the fiscal year ended 31 January 2015 and ratification of the distribution of dividends, if any, in respect of the shares of distributing share classes of the sub-funds of the Company where shares of such distributing share classes have been issued;
4. Discharge to be granted to the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended 31 January 2015;
5. Re-election of Messrs. Werner Burg, Klaus-Michael Vogel, Alexander McKenna and Freddy Brausch as Directors of the Company until the next annual general meeting of shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the fiscal year ending on 31 January 2016;
6. Election of Ben O'Bryan and Philippe Ah-Sun as Directors of the Company, subject to the approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier of Luxembourg, until the next annual general meeting of shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the fiscal year ending 31 January 2016.
7. Re-election of Ernst & Young S.A. as approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company until the next annual general meeting of shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the fiscal year ending on 31 January 2016;
8. Miscellaneous.

**Voting Arrangements for the AGM**

A shareholder may act at the AGM by person or by proxy.

Shareholders who wish to participate in person at the AGM, are kindly asked to inform RBC Investor Services Bank S.A. hereof, no later than 13 April 2015, 5:00 p.m. (Luxembourg time).

Shareholders who are not able to participate personally in the AGM, are permitted to have themselves represented. A proxy form for the AGM may be obtained at the registered office of the Company or from the Company's website [www.funds.db.com](http://www.funds.db.com) and has to be returned, completed and duly signed, to RBC Investor Services Bank S.A., to the attention of Fund Corporate Services (Fax No. +352 2460 3331), by 13 April 2015, 5:00 p.m. (Luxembourg time) at the latest.

Shareholders who are holding shares of the Company through a financial intermediary or clearing agent, should note that:

- the proxy form must be returned to the financial intermediary or clearing agent in good time for its onward transmission to the Company by 13 April 2015; and
- if the financial intermediary holds the shares in the Company in its own name and on the shareholders behalf, it may not be possible for the shareholder to exercise certain rights directly in relation to the Company (as further explained in the prospectus of the Company).

**Specific Rules of Voting at the AGM**

The shareholders are advised that no quorum is required for the adoption of resolutions by the AGM and that the resolutions will be taken at the majority vote of the shareholders present or represented at the AGM and voting. Each share is entitled to one vote.

**Audited Annual Report**

The reports of the Board of Directors and the approved statutory auditor, as well as the annual report of the Company (including the audited financial statements) (the "Audited Annual Report") for the fiscal year ended on 31 January 2015 will be available in English at the registered office of the Company and on the Company's website [www.funds.db.com](http://www.funds.db.com) as of 31 March 2015.

Further information can be obtained from RBC Investor Services Bank S.A., acting in its capacity as Registrar and Transfer Agent (tel.: +352 2605 9815, fax: +352 2460 9500, attn. Customer Service, [CSDeutscheBank@rbc.com](mailto:CSDeutscheBank@rbc.com)) or from

the local representative of the Company or from the relevant financial intermediary through whom the shares of the Company have been purchased.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2015043299/755/61.

**DB Platinum, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 104.413.

Shareholders of DB Platinum (the "Company"), are hereby invited to participate in the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of the Company (the "AGM"), which will be held on *16 April 2015* at 11:00 a.m. (Luxembourg time) at the premises of RBC Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the reports of the board of directors of the Company (the "Board of Directors" and each member individually a "Director") and the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for the fiscal year ended 31 January 2015;
2. Approval of the audited financial statements of the Company for the fiscal year ended 31 January 2015;
3. Allocation of the net results for the fiscal year ended 31 January 2015 and ratification of the distribution of dividends, if any, in respect of the shares of distributing share classes of the sub-funds of the Company where shares of such distributing share classes have been issued;
4. Discharge to be granted to the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended 31 January 2015;
5. Re-election of Messrs. Werner Burg, Klaus-Michael Vogel, Alexander McKenna and Freddy Brausch as Directors of the Company until the next annual general meeting of shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the fiscal year ending on 31 January 2016;
6. Election of Ben O'Bryan and Philippe Ah-Sun as Directors of the Company, subject to the approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier of Luxembourg, until the next annual general meeting of shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the fiscal year ending 31 January 2016.
7. Re-election of Ernst & Young S.A. as approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company until the next annual general meeting of shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the fiscal year ending on 31 January 2016;
8. Miscellaneous.

**Voting Arrangements for the AGM**

A shareholder may act at the AGM by person or by proxy.

Shareholders who wish to participate in person at the AGM, are kindly asked to inform RBC Investor Services Bank S.A. hereof, no later than 13 April 2015, 5:00 p.m. (Luxembourg time).

Shareholders who are not able to participate personally in the AGM, are permitted to have themselves represented. A proxy form for the AGM may be obtained at the registered office of the Company or from the Company's website [www.funds.db.com](http://www.funds.db.com) and has to be returned, completed and duly signed, to RBC Investor Services Bank S.A., to the attention of Fund Corporate Services (Fax No. +352 2460 3331), by 13 April 2015, 5:00 p.m. (Luxembourg time) at the latest.

Shareholders who are holding shares of the Company through a financial intermediary or clearing agent, should note that:

- the proxy form must be returned to the financial intermediary or clearing agent in good time for its onward transmission to the Company by 13 April 2015; and
- if the financial intermediary holds the shares in the Company in its own name and on the shareholders behalf, it may not be possible for the shareholder to exercise certain rights directly in relation to the Company (as further explained in the prospectus of the Company).

**Specific Rules of Voting at the AGM**

The shareholders are advised that no quorum is required for the adoption of resolutions by the AGM and that the resolutions will be taken at the majority vote of the shareholders present or represented at the AGM and voting. Each share is entitled to one vote.

**Audited Annual Report**

The reports of the Board of Directors and the approved statutory auditor, as well as the annual report of the Company (including the audited financial statements) (the "Audited Annual Report") for the fiscal year ended on 31 January 2015

will be available in English at the registered office of the Company and on the Company's website [www.funds.db.com](http://www.funds.db.com) as of 31 March 2015.

Further information can be obtained from RBC Investor Services Bank S.A., acting in its capacity as Registrar and Transfer Agent (tel.: +352 2605 9815, fax: +352 2460 9500, attn. Customer Service, [CSDDeutscheBank@rbc.com](mailto:CSDDeutscheBank@rbc.com)) or from the local representative of the Company or from the relevant financial intermediary through whom the shares of the Company have been purchased.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2015043300/755/61.

### **DB Platinum IV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 85.828.

Shareholders of DB Platinum IV (the "Company"), are hereby invited to participate in the

#### **ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of the Company (the "AGM"), which will be held on *16 April 2015* at 11:00 a.m. (Luxembourg time) at the premises of RBC Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, with the following agenda:

#### *Agenda:*

1. Submission of the reports of the board of directors of the Company (the "Board of Directors" and each member individually a "Director") and the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for the fiscal year ended 31 January 2015;
2. Approval of the audited financial statements of the Company for the fiscal year ended 31 January 2015;
3. Allocation of the net results for the fiscal year ended 31 January 2015 and ratification of the distribution of dividends, if any, in respect of the shares of distributing share classes of the sub-funds of the Company where shares of such distributing share classes have been issued;
4. Discharge to be granted to the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended 31 January 2015;
5. Re-election of Messrs. Werner Burg, Klaus-Michael Vogel, Alexander McKenna and Freddy Brausch as Directors of the Company until the next annual general meeting of shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the fiscal year ending on 31 January 2016;
6. Election of Ben O'Bryan and Philippe Ah-Sun as Directors of the Company, subject to the approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier of Luxembourg, until the next annual general meeting of shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the fiscal year ending 31 January 2016.
7. Re-election of Ernst & Young S.A. as approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company until the next annual general meeting of shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the fiscal year ending on 31 January 2016;
8. Miscellaneous.

#### **Voting Arrangements for the AGM**

A shareholder may act at the AGM by person or by proxy.

Shareholders who wish to participate in person at the AGM, are kindly asked to inform RBC Investor Services Bank S.A. hereof, no later than 13 April 2015, 5:00 p.m. (Luxembourg time).

Shareholders who are not able to participate personally in the AGM, are permitted to have themselves represented. A proxy form for the AGM may be obtained at the registered office of the Company or from the Company's website [www.funds.db.com](http://www.funds.db.com) and has to be returned, completed and duly signed, to RBC Investor Services Bank S.A., to the attention of Fund Corporate Services (Fax No. +352 2460 3331), by 13 April 2015, 5:00 p.m. (Luxembourg time) at the latest.

Shareholders who are holding shares of the Company through a financial intermediary or clearing agent, should note that:

- the proxy form must be returned to the financial intermediary or clearing agent in good time for its onward transmission to the Company by 13 April 2015; and
- if the financial intermediary holds the shares in the Company in its own name and on the shareholders behalf, it may not be possible for the shareholder to exercise certain rights directly in relation to the Company (as further explained in the prospectus of the Company).

#### **Specific Rules of Voting at the AGM**

The shareholders are advised that no quorum is required for the adoption of resolutions by the AGM and that the resolutions will be taken at the majority vote of the shareholders present or represented at the AGM and voting. Each share is entitled to one vote.

### **Audited Annual Report**

The reports of the Board of Directors and the approved statutory auditor, as well as the annual report of the Company (including the audited financial statements) (the "Audited Annual Report") for the fiscal year ended on 31 January 2015 will be available in English at the registered office of the Company and on the Company's website [www.funds.db.com](http://www.funds.db.com) as of 31 March 2015.

Further information can be obtained from RBC Investor Services Bank S.A., acting in its capacity as Registrar and Transfer Agent (tel.: +352 2605 9815, fax: +352 2460 9500, attn. Customer Service, [CSDeutscheBank@rbc.com](mailto:CSDeutscheBank@rbc.com)) or from the local representative of the Company or from the relevant financial intermediary through whom the shares of the Company have been purchased.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2015043301/755/61.

---

### **UBS ETF, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.626.

Notice is hereby given to the shareholders of UBS ETF (the "Company") that the

#### **ANNUAL GENERAL MEETING**

of the shareholders of the Company will be held at the registered office of the Company at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg on *15 April 2015* at 11.30 a.m. with the following agenda:

#### *Agenda:*

1. Presentation and approval of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditors;
2. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended 31 December 2014;
3. Allocation of the results and approval of the dividend distributions by the Company;
4. Discharge to the Board of Directors in relation to the performance of their duties during the accounting year ended 31 December 2014;
5. Statutory Elections:
  - i Re-election of Mr. Andreas Haberzeth until the annual general meeting of shareholders to be held in 2019;
  - ii Re-appointment of PricewaterhouseCoopers Société Coopérative as Independent Auditor of the Company until the next annual general meeting of shareholders to be held in 2016;
6. Miscellaneous

Copies of the latest version of the Annual Report are available free of charge during normal office hours at the registered office of the Company in Luxembourg or on the Internet website of the Company ([www.ubs.com/etf](http://www.ubs.com/etf)) as of April 1st, 2015.

In order to be admitted to the meeting, shareholders must deposit their shares at least five (5) days before the date of the general meeting with State Street Bank Luxembourg S.A.

There will be no requirement as to the quorum in order for the general meeting to validly deliberate and decide on the matters listed in the agenda; resolutions will be passed by the simple majority of the shares present or represented at the meeting. At the annual shareholders' meeting, each share entitles to one vote.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented, please return a proxy, dated and signed to State Street Bank Luxembourg S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by fax followed by mail until 13 April 2015 to the attention of Mrs. Caroline Dejardin, fax number +352 46 40 10 413 or by e-mail at : [Luxembourg-Domiciliargroup@statestreet.com](mailto:Luxembourg-Domiciliargroup@statestreet.com).

Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

Luxembourg, March 20th, 2015

*By Order of the Board of Directors*

Référence de publication: 2015043307/755/36.

---

### **Elliot Promotions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 169.418.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2015.

Référence de publication: 2015032343/10.

(150036566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**Euroblick Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 38.379.

Les actionnaires de la société anonyme EUROBLICK HOLDING S.A. sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 9 avril 2015 à 15:00 heures au sein de l'étude de Maître Claude Schmartz, administrateur provisoire de la Société, à L-7364 Bofferdange, Domaine du Parc, Résidence Les Cerisiers 2, 1B, A Romescht, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Considération et approbation de la vente par la Société de l'intégralité des actions détenues dans la société Förvaltnings AB Utsikten (la «Vente»).
2. Sous réserve de l'approbation de la Vente, octroi de pouvoir en faveur de M. Bo MIKAELSSON agissant au nom et pour le compte de la Société et sous sa seule signature, afin (i) de négocier, finaliser, modifier, ratifier, signer, exécuter, délivrer et expédier le contrat relatif à la Vente, ainsi que tous autres documents en relation avec la Vente (notamment courriers, certificats, notices, procurations), (ii) d'ouvrir et opérer un compte bancaire auprès de tout établissement bancaire afin qu'il y soit versé le produit de la Vente, et plus généralement (iii) d'entreprendre, à son entière discrétion, tous actes, actions et formalités qu'il estime nécessaires et/ou appropriés en relation avec la Vente.
3. Discussion sur l'état d'avancement de l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2012, respectivement 31 décembre 2013.
4. Divers.

L'Assemblée Générale ne délibérera valablement que si la moitié du capital est présente ou représentée à l'Assemblée Générale.

Les actionnaires qui ne pourront pas assister personnellement à l'Assemblée Générale sont invités à envoyer une procuration dûment datée et signée à leur mandataire désigné ainsi qu'une copie de cette dernière à l'administrateur provisoire de la Société.

*L'Administrateur Provisoire*

p. Claude SCHMARTZ

s. Felix WANTZ

Référence de publication: 2015043314/32.

**Lux-Top 50 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 59.731.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Sainte Zithe, le lundi 13 avril 2015 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2014.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les actionnaires inscrits au registre des actionnaires nominatifs respectivement au registre des parts au porteur à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

Référence de publication: 2015043817/755/24.

**NPB SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 85.788.

Die Aktionäre der NPB SICAV werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG DER AKTIONÄRE**

eingeladen, die am 10. April 2015 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2014 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2014 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft bis spätestens 5. April 2015 vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der NPB SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) per Fax 00352/44903-4506 oder E-Mail [directors-office@dz-privatbank.com](mailto:directors-office@dz-privatbank.com) angefordert werden.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2015043821/755/29.

**EAS Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.064.330,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.142.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1) EAS TopCo S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180.588 ("EAS TOPCO"),

2) International Finance Corporation, an international organization established by Articles of Agreement among its member countries including the Grand Duchy of Luxembourg and the Republic of Turkey, having its registered office at 2121 Pennsylvania Avenue, NW Washington, DC 20433, United States of America ("IFC" and together with EAS TOPCO the "Shareholders"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal.

Such powers of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I. - The appearing parties are the shareholders of "EAS Solutions S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 176.142 (the "Company"), incorporated by a deed enacted

by the undersigned notary on 20 February 2013, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” (the “Mémorial”) number 1198 dated 22 May 2013.

The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed enacted by the undersigned notary on 18 October 2013 published in the Memorial number 3169 dated 13 December 2013.

II. - That the 2,064,330 (two million sixty-four thousand three hundred thirty) shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly states having been duly informed beforehand.

III. - The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the reclassification of the Shareholders as class A shareholder and class B shareholder of the Company;
3. Approval of the amendment of article 8, article 10, article 12, article 13, article 15, article 16, article 17, article 19, article 22 and article 23 of the articles of association and the subsequent entire amendment and restatement of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution:*

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their rights to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider the meeting to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

#### *Second resolution:*

The Shareholders unanimously resolve to approve the reclassification of the Shareholders, as follows:

- EAS TOPCO: 1,867,543 (one million eight hundred sixty-seven thousand five hundred forty-three) class A shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, and
- IFC: 196,787 (one hundred ninety-six six thousand seven hundred eighty seven) class B shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

#### *Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution, the Shareholders unanimously resolve to amend article 8, article 10, article 12, article 13, article 15, article 16, article 17, article 19, article 22 and article 23 of the articles of association of the Company.

As a consequence of the above, the Shareholders unanimously resolve to entirely amend and restate the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

#### **“Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company (the “Company”), governed by the present articles of Association (the “Articles”) and by current Luxembourg laws (the “Law”), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on “sociétés à responsabilité limitée” (the “Commercial Companies Law”).

**Art. 2.** The Company’s name is “EAS Solutions S.à r.l.”.

**Art. 3.** The Company’s purpose is:

- 1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;
- 2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;
- 3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;
- 4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;
- 5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company or natural person which belong to the same group of companies than the Company (the “Affiliates”) or any manager/director of the Affiliates, any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of third-party lender of Affiliates);
- 6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 2,064,330 (two million sixty-four thousand three hundred thirty Euro), represented by:

- 1,867,543 (one million eight hundred sixty-seven thousand five hundred forty-three) class A shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class A Shares"); and

- 196,787 (one hundred ninety-six thousand seven hundred eighty-seven) class B shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class B Shares").

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The holders of Class B shares shall have the right to purchase their pro-rata share of New Securities (as defined below) in the manner set out below.

If the Company proposes to issue New Securities, it shall give to the holders of Class B shares written notice of its intention, describing the New Securities, their price, and their general terms of issuance, and specifying the holders of Class B Shares' pro-rata share of such issuance (the "Issue Notice"). The holders of Class B Shares shall have thirty (30) days after any such Issue Notice is delivered (the "Notification Date") to give the Company written notice that they agree to purchase part or all of their pro-rata share of the New Securities for the price and on the terms specified in the Issue Notice (the "Subscription Notice"). The holders of Class B Shares may also notify the Company in the Subscription Notice that they are willing to buy a specified number of the New Securities in excess of their pro-rata share of such issuance ("Additional Securities") for the price and on the terms specified in the Issue Notice.

For the avoidance of doubt, the Company shall not issue any New Securities until after the Notification Date.

If the holders of Class B Shares have indicated that they are willing to buy Additional Securities, the Company shall give to the holders of Class B Shares written notice of the total number of New Securities not taken up by other shareholders of the Company ("Unpurchased Securities") within five (5) days of the expiry of the thirty (30) day period referred to above. Such notice shall specify the particulars of the payment process for the New Securities to be purchased by the holders of Class B Shares pursuant to the Subscription Notice.

On the tenth (10<sup>th</sup>) business day after expiry of the thirty (30) day period referred to above:

(i) the holders of Class B Shares shall subscribe for the number of their pro-rata shares specified in the Subscription Notice;

(ii) if the holders of Class B Shares have indicated that they are willing to buy Additional Securities, the holders of Class B Shares shall also subscribe for their pro rata share of the Unpurchased Securities;

(iii) the holders of Class B Shares shall pay the relevant consideration to the Company or relevant registrar; and

(iv) the Company shall register in its share or other relevant registry and in the name of the holders of Class B Shares the number of New Securities for which the holders of Class B Shares have subscribed.

"New Securities" shall mean any shares of the Company or any share equivalents; provided, that the term "New Securities" does not include:

(i) common shares issuable upon the exercise or conversion of share equivalents in existence as of the date of the Shareholder's Agreement (as such term is defined hereinafter); and

(ii) common shares issued or issuable in connection with any stock split or stock dividend of the Company.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his/her/its shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Except as otherwise set forth in the Law, in the Articles or in the Shareholders' Agreement (as defined below), the shares are freely transferable and tradable.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company shall be managed by a board of managers composed of at least two (2) managers and no more than four (4) managers. The appointed managers will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) elected among a list of applicants selected by the holders of the Class A Shares and by one or several category B manager(s) elected among a list of applicants.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/her/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken at the majority rules set forth in article 16 of the Articles, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum" remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/her/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s). the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary,

who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto provided that at least one category A manager and one category B manager approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

### General meetings of shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive in advance the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means together with the information required to make a fully-informed, good faith decision. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 30 (thirty) days before the meeting. No business shall be transacted at any general meeting duly convened and held other than that specified in the notice without the prior written consent of all shareholders.

All notices must specify the agenda, the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

The quorum for a general meeting shall be shareholders, present in person or by proxy, or by corporate representative, holding shares representing 66% (sixty-six percent) of the voting shares of the Company. Resolutions are validly taken in so far as they are adopted by the majority of the shares present at the meeting.

No resolution shall be deemed to have been duly passed by the Company's shareholders by circulation or written consent unless the resolution has been circulated in draft form, together with the information required to make a fully-informed, good faith decision with respect to such resolution and appropriate documents required to evidence passage of such resolution, if any, to all shareholders of the Company at their usual address, and has been approved in writing by those shareholders which are entitled to vote on the resolution.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter, not earlier than 10 (ten) days but no later than 21 (twenty-one) days thereafter. The quorum requirements set out in this article shall also be applicable at such adjourned meeting provided that if 2 (two) consecutive meetings of which notice has been duly given in accordance with the Articles are inquorate, the quorum for the next meeting shall be reduced to shareholders holding at least 51% (fifty-one percent) of the voting shares of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

**Art. 17.** The following decisions shall not be adopted without the unanimous consent of the shareholders:

(a) amendments to the Articles or to the articles of association of any subsidiary of the Company: (i) in any material manner; (ii) in any way which may alter or change the rights, privileges or preferences of the Class B Shares; or (iii) in contravention of the terms of the shareholders' agreement entered into by all the shareholders of the Company and the Company (the "Shareholders' Agreement"); (b) change the designations, powers, rights, preferences or privileges, or the qualifications, limitations or restrictions of the Class B Shares;

(b) create, authorize or issue any security interest over the shares in the capital of the Company, Share Equivalents (as defined in the Shareholders' Agreement) or other equity security in the Company;

(c) issuing any Share Equivalents (as defined in the Shareholders' Agreement) of the Company except for the existing ones that the holders of Class B Shares participate in the capital structure and except for issuances that are solely subscribed by third parties;

(d) issuing any shares of the Company that (i) have a preference/ranking senior to the shares and share equivalents held by the holders of Class B Shares except for issuances that are solely subscribed by third parties or (ii) are issued at a purchase price per share that is less than the fair market value (both for the Company and its subsidiaries), for the avoidance of the doubt, for fair market value the maximum level of discount/appreciation to be applied to the share issuance at the Company level to be discount/appreciation that is implied to the acquisition price implied by the share issuance at the subsidiary level;

(e) any changes to the capitalization of the Company that results in any material changes in the balance of the economic interests among the shareholders of the Company except for cases where the Class B Shares holders' preemptive rights applied, however were not exercised by the holder of Class B Shares;

(f) authorize or undertake any merger or liquidation, except for the voluntary and orderly distribution of the proceeds of sale of the underlying assets to the shareholders of the Company on the pro-rata basis;

(g) authorize or undertake any listing, any offering of the shares of the Company or any share equivalents;

(h) any change to the primary business of the Company or to the primary business of any of its subsidiaries;

(i) enter into any agreement, arrangement or transaction with any related party, except for changes in the direct or indirect ownership rights in the Company that does not change the ultimate economic and legal ownership of the Class A Shares in the Company;

(j) establish or acquire any subsidiary or acquire shares in a company, other than Logo (as defined in the Shareholders' Agreement);

(k) terminate, amend or grant any waiver with respect to any provision of any Transaction Document (as defined in the Shareholders' Agreement);

(l) incur, assume or permit to exist any expenses in excess of fifty thousand Euro (€50,000) in aggregate during any financial year;

(m) incur, assume or permit to exist any Financial Debt (as defined in the Shareholders' Agreement) except for shareholder loans proposed to be raised pro rata or individually from existing shareholders, on-lent to Logo (as defined in the Shareholders' Agreement), at market rate interest, no payment schedule, no right to accelerate and to be outstanding

for a maximum term of 6 (six) months (not to be longer than the loan on-lent to Logo (as defined in the Shareholders' Agreement)) and not to exceed EUR 5 million; or

(n) directly or indirectly declare, authorize or make any distribution in relation to any shares of the Company or Share Equivalents which is (i) inconsistent with the Articles or the Dividend Policy (as defined in the Shareholders' Agreement), or (ii) not declared and paid to all the shareholders of the Company or holders of Share Equivalents (as defined in the Shareholders' Agreement) simultaneously, pro rata and in cash.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the shareholders and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 18.** The Company's financial year begins on 1<sup>st</sup> January and closes on 31<sup>st</sup> December.

**Art. 19.** Each year, as of 31<sup>st</sup> December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

Within 4 (four) months after the end of each financial year, annual financial statements (i.e. a balance sheet as of the end of such financial year and the related statements of income) for the Company on an unconsolidated basis shall be submitted to the shareholders of the Company for approval.

**Art. 20.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

### Supervision of the Company

**Art. 21.** If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaire"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more approved qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

### Dividend - Reserves

**Art. 22.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

Subject to the provisions of the Shareholders' Agreement, the general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 23.** Notwithstanding the provisions of the preceding article and subject to the provisions of the Shareholders' Agreement, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

## Winding-up - Liquidation

**Art. 24.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 25.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### Applicable law

**Art. 26.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.” Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of (he same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

### Traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Ont comparu:

1) EAS Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.588 («EAS TOPCO»),

2) International Finance Corporation, une organisation internationale établie par «Articles of Agreement» parmi ses membres pays comprenant le Grand-Duché de Luxembourg et la République de Turquie, ayant son siège social sis au 2121 Pennsylvania Avenue, NW Washington, DC 20433, Etats-Unis d’Amérique («IFC» et ensemble avec EAS TOPCO, les «Associés»),

ici dûment représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentaire d’acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les associés de «EAS Solutions S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.142 (la «Société»), constituée par un acte dressé par le notaire soussigné le 20 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1198 en date du 22 mai 2013.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte dressé par le notaire soussigné le 18 octobre 2013 publié au Mémorial numéro 3169 en date du 13 décembre 2013.

II.- Que les 2.064.330 (deux millions soixante-quatre mille trois cent trente) parts sociales, avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l’intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l’assemblée peut valablement se prononcer sur les points à l’ordre du jour dont les Associés déclarent expressément avoir été dûment préalablement informés.

III.- L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la reclassification des Associés en tant qu’associé de classe A et associé de classe B de la Société;
3. Approbation de la modification des article 8, article 10, article 12, article 13, article 15, article 16, article 17, article 19, article 22 et article 23 des statuts et de l’entière modification et refonte subséquente des statuts de la Société; et

#### 4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution:*

Il est unanimement décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, et considèrent avoir été valablement convoqués et, en conséquence, acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation produite à l'assemblée a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Les Associés décident unanimement d'approuver la reclassification des Associés tel que suit:

- EAS TOPCO: 1.867.543 (un million huit cent soixante-sept mille cinq cent quarante-trois) parts sociales de classe A, avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, et
- IFC: 196.787 (cent quatre-vingt-seize mille sept cent quatre-vingt-sept) parts sociales de classe B, avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

*Troisième résolution:*

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés décident unanimement de modifier les article 8, article 10, article 12, article 13, article 15, article 16, article 17, article 19, article 22 et article 23 des statuts de la Société.

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident unanimement de modifier et refondre entièrement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

#### **«Dénomination - Objet - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régis par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août. 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

**Art. 2.** La dénomination de la société est «EAS Solutions S.à r.l.».

**Art. 3.** L'objet de la Société est:

- 1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- 2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- 3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- 4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- 5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société ou personne physique appartenant au même groupe de sociétés que celui de la Société (les «Sociétés Affiliées»), ou à tout gérant/administrateur des Sociétés Affiliées, tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers des Sociétés Affiliées);
- 6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et
- 7) De manière générale faire toute chose apparaissant à la société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou

la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 2.064.330 EUR (deux millions soixante-quatre mille trois cent trente Euros), représenté par:

- 1.867.543 (un million huit cent soixante-sept mille cinq cent quarante-trois) parts sociales de classe A, avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Parts Sociales de Classe A»); et

- 196.787 (cent quatre-vingt-seize mille sept cent quatre-vingt-sept) parts sociales de classe B, avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Parts Sociales de Classe B»).

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront le droit de racheter des Nouveaux Titres (tel que défini ci-après) au prorata de leurs parts sociales de la manière décrite ci-dessous.

Si la Société propose d'émettre de Nouveaux Titres, elle donnera aux détenteurs des Parts Sociales de Classe B une notification écrite de son intention, décrivant les Nouveaux Titres, leur prix, et les termes généraux de leur émission, et spécifiant le prorata des parts sociales des détenteurs de Parts Sociales de Classe B de cette émission (la «Notification Emise»). Les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront trente (30) jours à compter la délivrance de ladite Notification Emise (la «Date de Notification») pour donner à la Société une notification écrite qu'ils acceptent d'acheter tout ou partie du prorata de leurs parts sociales des Nouveaux Titres pour le prix et selon les termes spécifiés dans la Notification Emise (la «Notification de Souscription»). Les détenteurs de Parts Sociales de Classe B peuvent également notifier à la Société dans la Notification de Souscription qu'ils sont enclins à acheter un nombre spécifié de Nouveaux Titres en surplus du prorata de leurs parts sociales de cette émission (les «Titres Additionnels») pour le prix et selon les termes spécifiés dans la Notification Emise.

Afin d'éviter tout doute, la Société ne pourra pas émettre de Nouveaux Titres jusqu'à la Date de Notification.

Si les détenteurs de Parts Sociales de Classe B ont indiqués qu'ils sont enclins à acheter des Titres Additionnels, la Société donnera aux détenteurs de Parts Sociales de Classe B une notification écrite du nombre total de Nouveaux Titres non acquis par les autres associés de la Société (les «Titres Non-Achetés») dans les cinq (5) jours de l'expiration du délai de trente (30) jours mentionné ci-dessus. Cette notification précisera les particularités du processus de paiement pour les Nouveaux Titres qui seront achetés par les détenteurs de Parts Sociales de Classe B conformément à la Notice de Souscription.

Le dixième jour (10<sup>ème</sup>) jour ouvrable après l'expiration du délai de trente (30) jours mentionné ci-dessus:

(i) les détenteurs de Parts Sociales de Classe B souscriront pour le nombre de leur prorata de parts sociales spécifié dans la Notice de Souscription;

(ii) si les détenteurs de Parts Sociales de Classe B ont indiqué qu'ils sont enclins à acheter des Titres Additionnels, les détenteurs de Parts Sociales de Classe B souscriront également pour leur prorata de parts sociales de Titres Non-Rachetés;

(iii) les détenteurs de Parts Sociales de Classe B paieront la considération pertinente ou le «registrar» pertinent; et

(iv) la Société enregistrera dans son registre d'associés ou tout autre registre pertinent et au nom des détenteurs de Parts Sociales de Classe B le nombre de Nouveaux Titres pour lequel les détenteurs de Parts Sociales de Classe B ont souscrits.

«Nouveaux Titres» signifiera toutes parts sociales de la Société ou toutes autres parts sociales équivalentes; sous réserve que le terme Nouveaux Titres n'inclue pas:

(i) les parts sociales ordinaires émissibles sur exercice ou conversion de parts sociales équivalentes existantes à la date du Pacte d'Associés (tel que ce terme est défini ci-après); et

(ii) les parts sociales ordinaires émises ou émissibles en connection avec tout split de capital ou de dividende de la Société.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décision et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombre de part qu'il/elle détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Sauf les cas prévus par la Loi, les Statuts ou le Pacte d'Associés (tel que défini ci-dessous), les parts sociales sont librement cessibles et négociables.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion de leur participation dans le capital social ou de la classe de parts sociales concernée représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux (2) gérants et pas plus de quatre (4) gérants. Les gérants nommés constitueront un conseil de gérance composé de un ou plusieurs gérants de catégorie A élus parmi une liste de postulants sélectionnés par les détenteurs de Parts Sociales de Classe A et par un ou plusieurs gérants de catégorie B élus parmi une liste de postulants.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B et sa/ leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise selon les règles de majorité mentionnées à l'article 16 des Statuts, ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans Ses mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) ou remplacé(s) «ad nutum» à tout moment avec ou sans justification par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B,

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant (s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, sous réserve qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B approuvent ces résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

**Art. 14.** Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### **Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié ensemble avec les informations requises pour adopter une décision de bonne foi en étant pleinement informé. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, 1 (une) assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 30 (trente) jours avant l'assemblée. Aucune activité ne sera entreprise lors de toute assemblée générale convoquée et tenue autrement que spécifié dans la convocation sans le consentement préalable de tous les associés.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Le quorum pour une assemblée générale sera les associés, présents en personne ou par procuration, ou par représentant social, détenant des parts sociales représentant 66% (soixante-six pourcent) des parts sociales votantes de la Société. Les résolutions ne sont valablement prises que si et seulement si elles ont été adoptées à la majorité des parts sociales présentes à l'assemblée.

Aucune résolution ne sera réputée avoir été dûment adoptée par les associés de la Société par circulation ou consentement écrit à moins qu'un projet de résolution n'ait été circulé, ensemble avec les informations requises pour adopter une décision de bonne foi en étant pleinement informé au sujet de ladite résolution et des documents requis pour prouver l'adoption de cette résolution, le cas échéant, à tous les associés de la Société à leur adresse usuelle, et a été approuvé par écrit par les associés qui sont en droit de voter sur la résolution.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, pas plus tôt que 10 (dix) jours mais pas plus tard que 21 (vingt-et-un) jours après. Les règles de quorum définies dans cet article seront également applicables à ces assemblées ajournées à condition que si 2 (deux) assemblées consécutives pour lesquelles des convocations ont été données conformément aux Statuts qui n'obtiennent pas le quorum, le quorum pour la prochaine assemblée sera réduit aux associés détenant au moins 51% (cinquante-et-un pourcent) des parts sociales votantes de la Société.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

**Art. 17.** Les décisions suivantes ne seront pas adoptées sans l'accord unanime des associés:

(a) modifications des Statuts ou des statuts de toute filiale de la Société: (i) de toute manière matérielle; (ii) de toute manière qui pourrait altérer ou changer les droits, privilèges et préférences des Parts Sociales de Classe B, ou (iii) en contravention des termes du pacte d'associés signées par tous les associés de la Société et la Société (le «Pacte d'Associés»); (b) changement de désignations, pouvoirs, droits, préférences et privilèges, ou les qualifications, limitations ou restrictions des Parts Sociales de Classe B;

(b) créer, autoriser ou émettre tout titre sur les parts sociales dans le capital social de la Société, Parts Sociales Equivalentes (tel que défini dans le Pacte d'Associés) ou tout autre titre de la Société;

(c) émettre des Parts Sociales Equivalentes (tel que défini dans le Pacte d'Associés) de la Société excepté pour les celles existantes que les détenteurs des Parts Sociales de Classe B apportent dans la structure du capital et excepté pour les émissions qui sont exclusivement souscrites par des tiers;

(d) émettre toutes parts sociales de la Société qui (i) ont un rang/préférence senior aux parts sociales et aux parts sociales équivalentes détenues par les détenteurs de Parts Sociales de Classe B excepté pour les émissions qui sont exclusivement souscrites par les tiers ou (ii) sont émises à un prix d'achat par part sociale qui est inférieur à la valeur de marché (pour la Société et ses filiales), pour éviter tout doute, pour la valeur de marché le niveau maximum de remise/application qui sera appliqué à l'émission de part sociale au niveau de la Société et au niveau de la filiale;

(e) tout changement sur la capitalisation de la Société qui résulte dans tout changement matériel dans la balance des intérêts économiques parmi les associés de la Société excepté pour les cas où les droits de préemptions des détenteurs de Parts Sociales de Classe B s'appliquent, toutefois sans avoir été exercés par les détenteurs de Parts Sociales de Classe B;

(f) autoriser ou entreprendre toute fusion ou liquidation, excepté pour la distribution volontaire et en ordre des profits d'une vente des actifs sous-jacents aux associés de la Société sur une base de prorata;

(g) autoriser ou entreprendre toute cotation, toute offre de parts sociales de la Société ou toutes parts sociales équivalentes;

(h) tout changement de l'activité primaire de la Société ou de l'activité primaire de ses filiales;

(i) exécuter tout contrat, arrangement ou transaction avec tout tiers affilié, excepté pour les modifications dans les droits de propriété directs et indirects dans la Société qui ne change pas la propriété légale et économique ultime des Parts Sociales de Classe A dans la Société;

(j) établir ou acquérir tout filiale ou acquérir des parts sociales dans la Société, autre que Logo (tel que défini dans le Pacte d'Associés);

(k) terminer, modifier ou garantir toute renonciation relative à toute disposition de tout Document Transactionnel (tel que défini dans le Pacte d'Associés);

(l) encourir, assumer, permettre l'existence de toute dépense excédant cinquante mille Euros (EUR 50,000) au total durant tout exercice social;

(m) encourir, assumer, permettre l'existence de toute Dette Financière (tel que défini dans le Pacte d'Associés) excepté pour les prêts d'associé proposés d'être augmentés au prorata ou individuellement par les associés existants, prêtés à Logo (tel que défini dans le Pacte d'Associés), au taux de marché, sans échéancier de paiement, sans droit d'accélérer et étant en place pour un terme maximum de 6 (six) mois (qui ne sera pas plus long que le prêt consenti à Logo (tel que ce terme est défini dans le Pacte d'Associés)) et qui n'excédera pas 5 millions d'Euros;

(n) déclarer directement ou indirectement, autoriser ou faire toute distribution en relation à toutes parts sociales de la Société ou Parts Sociales Equivalentes qui est (i) incohérente avec les Statuts ou la Police de Dividende (tel que défini dans le Pacte d'Associés), ou (ii) non déclarée et payée à tous les associés de la Société ou détenteurs de Parts Sociales Equivalentes (tel que défini dans le Pacte d'Associés) simultanément, au prorata et en espèce.

Excepté pour les opérations courantes effectuées dans des conditions normales, les contrats conclus entre les associés et la Société doivent être enregistrés dans des procès-verbaux ou rédigés par écrit.

## Exercice social - Comptes annuels

**Art. 18.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 19.** Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.

Dans les 4 (quatre) mois suivant la fin de tout exercice social, les comptes annuels (i.e. le bilan à la fin dudit exercice social et les déclarations de revenus y relatives) pour la Société sur une base consolidée seront soumis aux associés de la Société pour approbation.

**Art. 20.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

## Surveillance de la Société

**Art. 21.** Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé peut/peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat/s.

## Dividendes - Réserves

**Art. 22.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pourcent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais seront à nouveau obligatoire si la réserve légale redevient inférieure à ce seuil de dix pourcent.

Sous réserve des dispositions du Pacte d'Associés, l'assemblée générale des associés à la majorité déterminée par la Loi ou l'associé unique (le cas échéant) peuvent décider à tout moment que l'excédent sera distribué aux associés proportionnellement à leur participation, au titre de dividendes ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 23.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent et sous réserve des dispositions du Pacte d'Associés, l'assemblée générale des associés de la Société ou le gérant unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

## Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider de la dissolution de la Société.

**Art. 25.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social, devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

### Loi applicable

**Art. 26.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.»

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, au jour en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18622. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015032351/764.

(150035939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

#### **db Advisory Multibrands, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 167.637.

Die Anteilhaber der SICAV db Advisory Multibrands werden hiermit zur

#### ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 22. April 2015 um 15:00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

#### Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2014.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 17. April 2015 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im April 2015

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015048931/755/26.

---

#### **Les Bastidons, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 189.376.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2015.

Référence de publication: 2015031860/10.

(150035280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

---

**AMM Finance Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 99.080.

The shareholders are hereby invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders which will be held at 106, route d'Arlon - L-8210 Mamer, Grand-Duchy of Luxembourg on *April 21, 2015* at 11 a.m. (CET) with the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation and approval of the reports of the Board of Directors and the Independent Auditor.
2. Presentation and approval of the annual accounts as at December 31, 2014.
3. Allocation of the results.
4. Discharge to be granted to the Directors in respect of their duties carried out during the fiscal year ended December 31, 2014.
5. Re-election of the Independent Auditor to serve until the next annual general meeting of shareholders approving the annual accounts for the fiscal year ending on December 31, 2015.
6. Re-election of the Directors to serve until the next annual general meeting of shareholders approving the annual accounts for the fiscal year ending on December 31, 2015.
7. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the votes expressed at the Meeting.

Resolutions on the agenda of the meeting will require no quorum and will be taken by a simple majority of the votes cast. Shareholders who cannot be personally present at the meeting may sign and date the attached proxy and return it at least one business day before the meeting to the registered office of the Company (fax: +352 26 39 60 02).

If you intend to participate to this meeting, we would be grateful if you could confirm your participation by fax (+352 26 39 60 02) at least 3 business days before the date of the meeting.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2015048922/755/29.

**Parvest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 33.363.

The

**STATUTORY GENERAL MEETING**

will be held on *Monday, April 27, 2015* at 3.00 p.m., at the offices of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, building H2O, block A, ground floor, 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, to deliberate on the following agenda :

*Agenda:*

1. Presentation and approval of the reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the annual accounts for the financial period closed as at December 31, 2014 and allocation of the results;
3. Discharge to the Directors for the exercise of their mandates;
4. Statutory appointments;
5. Miscellaneous.

Pursuant to the Luxembourg Law of 28 July 2014 regarding immobilisation of bearer shares, voting rights attached to bearer shares not immobilised by 18 February 2015 as described in the notice published on 23 January 2015 will automatically be suspended. The holders of these shares will no longer be admitted to the General Meeting, nor included in the quorum calculation or when voting majorities, until such time as the shares are immobilised.

The shareholders must express their intention to take part in the Meeting at the latest five (5) business days before the date of the Meeting. They will be admitted at the Meeting upon proof of their identity and presentation of a share(s) blocking certificate.

The Meeting will validly deliberate regardless of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented; account shall not be taken of abstentions. Every share, whatever its unit value, gives the right to one vote. Fractional shares shall have no voting right.

Annual accounts, as well as the report of the Auditor and the management report are available at the Registered Office of the Company. Shareholders may request that these documents are sent to them. They have to send their request, either by post to the following address: BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange - or by email to [fs.lu.legal@bnpparibas-ip.com](mailto:fs.lu.legal@bnpparibas-ip.com).

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2015048912/755/33.

**DB Platinum II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 99.199.

Shareholders of DB Platinum II the "Company"), are hereby invited to participate in the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of the Company (the "AGM"), which will be held on *16 April 2015* at 11:00 a.m. (Luxembourg time) at the premises of RBC Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the reports of the board of directors of the Company (the "Board of Directors" and each member individually a "Director") and the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for the fiscal year ended 31 January 2015;
2. Approval of the audited financial statements of the Company for the fiscal year ended 31 January 2015;
3. Allocation of the net results for the fiscal year ended 31 January 2015 and ratification of the distribution of dividends, if any, in respect of the shares of distributing share classes of the sub-funds of the Company where shares of such distributing share classes have been issued;
4. Discharge to be granted to the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended 31 January 2015;
5. Re-election of Messrs. Werner Burg, Klaus-Michael Vogel, Alexander McKenna and Freddy Brausch as Directors of the Company until the next annual general meeting of shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the fiscal year ending on 31 January 2016;
6. Election of Ben O'Bryan and Philippe Ah-Sun as Directors of the Company, subject to the approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier of Luxembourg, until the next annual general meeting of shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the fiscal year ending 31 January 2016.
7. Re-election of Ernst & Young S.A. as approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company until the next annual general meeting of shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the fiscal year ending on 31 January 2016;
8. Miscellaneous.

**Voting Arrangements for the AGM**

A shareholder may act at the AGM by person or by proxy.

Shareholders who wish to participate in person at the AGM, are kindly asked to inform RBC Investor Services Bank S.A. hereof, no later than 13 April 2015, 5:00 p.m. (Luxembourg time).

Shareholders who are not able to participate personally in the AGM, are permitted to have themselves represented. A proxy form for the AGM may be obtained at the registered office of the Company or from the Company's website [www.funds.db.com](http://www.funds.db.com) and has to be returned, completed and duly signed, to RBC Investor Services Bank S.A., to the attention of Fund Corporate Services (Fax No. +352 2460 3331), by 13 April 2015, 5:00 p.m. (Luxembourg time) at the latest.

Shareholders who are holding shares of the Company through a financial intermediary or clearing agent, should note that:

- the proxy form must be returned to the financial intermediary or clearing agent in good time for its onward transmission to the Company by 13 April 2015; and
- if the financial intermediary holds the shares in the Company in its own name and on the shareholders behalf, it may not be possible for the shareholder to exercise certain rights directly in relation to the Company (as further explained in the prospectus of the Company).

**Specific Rules of Voting at the AGM**

The shareholders are advised that no quorum is required for the adoption of resolutions by the AGM and that the resolutions will be taken at the majority vote of the shareholders present or represented at the AGM and voting. Each share is entitled to one vote.

### **Audited Annual Report**

The reports of the Board of Directors and the approved statutory auditor, as well as the annual report of the Company (including the audited financial statements) (the "Audited Annual Report") for the fiscal year ended on 31 January 2015 will be available in English at the registered office of the Company and on the Company's website [www.funds.db.com](http://www.funds.db.com) as of 31 March 2015.

Further information can be obtained from RBC Investor Services Bank S.A., acting in its capacity as Registrar and Transfer Agent (tel.: +352 2605 9815, fax: +352 2460 9500, attn. Customer Service, [CSDeutscheBank@rbc.com](mailto:CSDeutscheBank@rbc.com)) or from the local representative of the Company or from the relevant financial intermediary through whom the shares of the Company have been purchased.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2015043298/755/61.

---

### **TreeTop Global Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 117.170.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

#### **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 21 avril 2015 à 16h30 au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

#### *Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2014
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande, et sans frais, auprès du siège social de la Société.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015048909/755/24.

---

### **OCM Adelaide Propco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 192.243.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 18 février 2015*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec, Mme. Figen Eren, M. Christopher Boehringer et M. Manish Desai avec effet du 31 janvier 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Adelaide Propco 3 Sàrl

Référence de publication: 2015031948/13.

(150035521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

---

### **BIL Patrimonial, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.  
R.C.S. Luxembourg B 46.235.

#### **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

des actionnaires (" l'Assemblée ") de BIL PATRIMONIAL aura lieu au siège social de la société, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette le 20 avril 2015 à 16 heures

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre 2014
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014
5. Election du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 14 avril 2015 à minuit (heure de Luxembourg).

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 17 avril 2015 auprès de BIL PATRIMONIAL, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, à l'attention de Fund Corporate Services (Fax N° +352 / 2460-3331).

Les propriétaires d'actions au porteur ayant déposé ou souhaitant encore déposer leurs actions auprès de Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L- 2953 Luxembourg, nommé comme Dépositaire (le " Dépositaire "), doivent prendre contact auprès dudit dépositaire avant le 10 avril 2015 pour prendre les dispositions nécessaires en vue de leur participation à l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande et sans frais auprès du siège social de la société ou peut leur être envoyé sans frais sur simple demande.

BIL PATRIMONIAL  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2015048923/755/34.

---

**DS Compliance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8087 Bertrange, 16, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 190.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DS Compliance S.à r.l.*

Référence de publication: 2015031704/10.

(150035176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

---

**Euro Real Estate Britain II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 158.907.

Le Bilan au 31. Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gerd Schneider / Nadine Billal.

Référence de publication: 2015031714/10.

(150034963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

---

**Euro Real Estate Swiss I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 152.833.

Le Bilan au 31. Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gerd Schneider / Nadine Billal.

Référence de publication: 2015031717/10.

(150035056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

---

**Candriam Quant, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 87.647.

—  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

des actionnaires (" l'Assemblée ") de CANDRIAM QUANT aura lieu au siège social de la société, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette le 20 avril 2015 à 11 heures

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre 2014
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014
5. Election du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 14 avril 2015 à minuit (heure de Luxembourg).

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 17 avril 2015 auprès de CANDRIAM QUANT, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, à l'attention de Fund Corporate Services (Fax N° +352 / 2460-3331).

Les propriétaires d'actions au porteur ayant déposé ou souhaitant encore déposer leurs actions auprès de Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L- 2953 Luxembourg, nommé comme Dépositaire (le " Dépositaire "), doivent prendre contact auprès dudit dépositaire avant le 10 avril 2015 pour prendre les dispositions nécessaires en vue de leur participation à l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande et sans frais auprès du siège social de la société ou peut leur être envoyé sans frais sur simple demande.

CANDRIAM QUANT  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2015048930/755/34.

---

**Ribeauvillé Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.549.

—  
Les statuts coordonnés au 07/01/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/02/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015032721/12.

(150035920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**STEPS Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 182.582.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015032775/10.

(150035814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**Deutsche Invest I, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 86.435.

Die Anteilhaber der SICAV Deutsche Invest I werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

eingeladen, die am 22. April 2015 um 11.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2014.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 17. April 2015 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im April 2015

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2015048921/755/26.

**Patrizia Projekt OX-Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 171.578.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015031968/9.

(150035585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

**Belfius Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.  
R.C.S. Luxembourg B 187.871.

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

des actionnaires (" l'Assemblée ") de BELFIUS FUND aura lieu au siège social de la société, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette le 20 avril 2015 à 12 heures

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre 2014
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour la période clôturée au 31 décembre 2014
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour la période clôturée au 31 décembre 2014
5. Election du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 14 avril 2015 à minuit (heure de Luxembourg).

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 17 avril 2015 auprès de BELFIUS FUND, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, à l'attention de Fund Corporate Services (Fax N° +352 / 2460-3331).

Les propriétaires d'actions au porteur ayant déposé ou souhaitant encore déposer leurs actions auprès de Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L- 2953 Luxembourg, nommé comme Dépositaire (le " Dépositaire "), doivent prendre contact auprès dudit dépositaire avant le 10 avril 2015 pour prendre les dispositions nécessaires en vue de leur participation à l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande et sans frais auprès du siège social de la société ou peut leur être envoyé sans frais sur simple demande.

BELFIUS FUND  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2015048924/755/34.

**BNP Paribas LDI Solution, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 108.079.

The

STATUTORY GENERAL MEETING

will be held on Tuesday *April 28, 2015* at 10:00 a.m., at the Offices of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, located at 33, rue de Gasperich, Building H2O, block A, ground floor, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, in order to deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation and approval of the reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the annual accounts for the financial period closed as at December 31, 2014 and allocation of the results;
3. Discharge to the Directors for the performance of their mandates;
4. Statutory appointments;
5. Miscellaneous.

Pursuant to the Luxembourg Law of 28 July 2014 regarding immobilisation of bearer shares, voting rights attached to bearer shares not immobilised by 18 February 2015 as described in the notice published on 23 January 2015 will automatically be suspended. The holders of these shares will no longer be admitted to the General Meeting, nor included in the quorum calculation or when voting majorities, until such time as the shares are immobilised.

The shareholders must express their intention to take part in the Meeting at the latest five (5) business days before the date of the Meeting. They will be admitted at the Meeting upon proof of their identity and presentation of a share(s) blocking certificate.

The Meeting will validly deliberate regardless of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented; account shall not be taken of abstentions. Every share, whatever its unit value, gives the right to one vote. Fractional shares shall have no voting right.

Annual accounts, as well as the report of the Auditor and the management report are available at the Registered Office of the Company. Shareholders may request that these documents are sent to them. They have to send their request, either by post to the following address: BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange - or by email to [fs.lu.legal@bnpparibas-ip.com](mailto:fs.lu.legal@bnpparibas-ip.com).

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2015048925/755/33.

**Grace Investments S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 194.703.

*Excerpts of the limited partnership agreement (the "partnership agreement") of Grace Investments S.C.S., a common limited partnership, executed on 23 December 2014*

**1. Partners who are jointly and severally liable.** Grace Partners S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), founded by notarial deed of the notary Henri Hellinckx on November 14, 2014 and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 192570, the "General Partner".

## 2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

### (i) Name

The corporate name of the Partnership is "Grace Investments S.C.S."

### (ii) Purpose

The object (objet social) of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration of its portfolio.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

### (iii) Registered Office

The registered office of the Partnership is at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### (iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

**3. Designation of the manager and signatory powers.** The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall represent the Partnership vis-à-vis third parties.

**4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.** The Partnership commences as from 23 December 2014 and runs for an indefinite term.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

*Extraits du contrat social (le "contrat") de Grace Investments S.C.S., une société en commandite simple, signé le 23 décembre 2014*

**1. Associés solidaires.** Grâce Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12,500), constituée selon un acte notarié du notaire Henri Hellinckx le 14 novembre 2014, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192570, l'"Associé Commandité".

## 2. Dénomination, objet social, siège social et exercice social.

### (i) Dénomination

La dénomination de la Société est "Grâce Investments S.C.S."

### (ii) Objet social

La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des sociétés en commandite ou d'autres entités et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration de son portefeuille.

La Société pourra exercer toutes activités directement ou indirectement utiles pour l'accomplissement de son objet. La Société exerce tous les droits et obligations liés aux parts ou intérêts qu'elle détient dans d'autres entités.

### (iii) Siège social

Le siège social de la Société est fixé au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

### (iv) Exercice social

L'exercice social de la Société correspond à l'année civile.

**3. Désignation du gérant et pouvoir de signature.** L'Associé Commandité est chargé de la gérance de la Société.

L'Associé Commandité représente la Société vis-à-vis des tiers.

**4. Date de création de la Société et de son terme.** La Société a été créée le 23 décembre 2014 et a une durée indéterminée.

Référence de publication: 2015031771/58.

(150034983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

## Candriam Equities L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 47.449.

### L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

des actionnaires (" l'Assemblée ") de CANDRIAM EQUITIES L aura lieu au siège social de la société, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette le 20 avril 2015 à 13 heures

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre 2014
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014
5. Election du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 14 avril 2015 à minuit (heure de Luxembourg).

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 17 avril 2015 auprès de CANDRIAM EQUITIES L, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, à l'attention de Fund Corporate Services (Fax N° +352 / 2460-3331).

Les propriétaires d'actions au porteur ayant déposé ou souhaitant encore déposer leurs actions auprès de Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L- 2953 Luxembourg, nommé comme Dépositaire (le " Dépositaire "), doivent prendre contact auprès dudit dépositaire avant le 10 avril 2015 pour prendre les dispositions nécessaires en vue de leur participation à l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande et sans frais auprès du siège social de la société ou peut leur être envoyé sans frais sur simple demande.

CANDRIAM EQUITIES L  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2015048929/755/34.

---

**TreeTop Portfolio SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.731.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 21 avril 2015 à 17h00 au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2014
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande, et sans frais, auprès du siège social de la Société.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015048910/755/24.

---

**Candriam Money Market, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 26.803.

—  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

des actionnaires (" l'Assemblée ") de CANDRIAM MONEY MARKET aura lieu au siège social de la société, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette le 20 avril 2015 à 11 heures 30

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre 2014
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014
5. Election du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 14 avril 2015 à minuit (heure de Luxembourg).

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 17 avril 2015 auprès de CANDRIAM MONEY MARKET, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, à l'attention de Fund Corporate Services (Fax N° +352 / 2460-3331).

Les propriétaires d'actions au porteur ayant déposé ou souhaitant encore déposer leurs actions auprès de Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L- 2953 Luxembourg, nommé comme Dépositaire (le " Dépositaire "), doivent prendre contact auprès dudit dépositaire avant le 10 avril 2015 pour prendre les dispositions nécessaires en vue de leur participation à l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande et sans frais auprès du siège social de la société ou peut leur être envoyé sans frais sur simple demande.

CANDRIAM MONEY MARKET  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2015048926/755/34.

---

**Loubard S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 138.061.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 21 avril 2015 à 09.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2014,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015048908/833/18.

---